Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 5 (1860)

Heft: 17

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

s'agissait d'une insurrection à combattre, ce principe ne pouvait raisonnablement être appliqué; car plus une insurrection dure, plus elle devient difficile à vaincre.

Obligé de se taire et d'obéir, Toll attendit la fin de la guerre pour éclater. Néanmoins, le journal qu'il avait eu soin de tenir ne fut point publié, et ce n'est que dans l'ouvrage de M. de Smith qu'il a paru pour la première fois. Paskiévitch, à son tour, crut devoir combattre Toll, et ce n'est certes pas un des côtés les moins intéressants du livre en question que cette défense du maréchal écrite par lui-même. Nous n'insisterons point sur ces deux documents : il suffit de les signaler pour en faire comprendre toute l'importance. Toll et Paskiévitch, les deux principaux chefs de la grande expédition de Pologne, se discutant publiquement, souvent avec passion, c'est un spectacle qui doit intéresser au plus haut degré tout lecteur, militaire ou civil!

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Italie. — Les journaux de Zurich nous apprennent que M. Rustow, l'écrivain militaire si connu en Suisse et en Allemagne, est allé rejoindre l'armée de Garibaldi en Sicile, avec le grade de colonel et l'emploi de chef d'état-major du dictateur.

Vaud. — Dans sa séance du 18 août 1860, le Conseil d'Etat a nommé, MM. Vessaz, Philippe-Antoine, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 d'élite; — Gatabin, Joseph, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 5 d'élite; — Vidoudez, F., à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 de réserve; — Ponnaz, Jean-Louis, à Cully, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, n° 4 de réserve, tous les quatre dans le 3e arrond.; — Glardon Jules, à Vallorbes, capitaine de carabiniers, n° 6 d'élite dans le 6e arrond.; — Sillig, Oscar, à Vevey, sous-lieutenant de dragons, n° 3 dans les arrondissements 4 et 7. — Le 21 dit, M. Nicod, Alfred, à Echallens, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 5e arrond. — Le 25 dit, MM. Dubuis, Abram-Louis-Etienne, à Corsier, 1er sous-lieutenant de grenadiers, n° 1 de réserve dans le 1er arrond.; — Jaques, Ferdinand, à Vevey, 2e sous-lieutenant de mousquetaires, n° 3 d'élite dans le 1er arrond.; — Testuz, Henri, à Montreux, 2e sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite dans le 1er arrond.; — Meylan, Henri, à Bougy, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche, n° 2 de réserve dans le 4e arrondissement.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.